



ACTUS

Réseau des territoires
Formation
Forêt des collectivités
Bois énergie
Bois construction
Montagne
Multifonctionnalité

ZOOM

Importante avancée dans la maîtrise du foncier : la signature du partenariat entre les Communes forestières de Rhône-Alpes et la Safer Rhône-Alpes

actus

AAP, un appel à projets investissements d'avenir, en faveur d'une meilleure performance énergétique des bâtiments

Nombre de rapports soulignent depuis plusieurs décennies la nécessité de récolter plus de bois dans les forêts françaises. Le dernier en date, d'avril 2015, évoque un « extrême morcellement » de la propriété comme principal facteur de sous-exploitation des forêts privées. En affirmant le rôle d'aménageur du territoire des élus, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, offre de nouveaux moyens d'action pour valoriser durablement des parcelles forestières non gérées. L'union régionale des associations départementales de Communes forestières de Rhône-Alpes, et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Rhône-Alpes (Safer) ont décidé d'une action commune pour concrétiser rapidement l'application de ce nouveau cadre législatif, et amener par la même, une contribution à la réduction du morcellement forestier. La signature de convention de partenariat du 3 juin, entre les Communes forestières et la Safer, constitue une avancée importante dans la maîtrise du foncier par les collectivités.



Après la présentation des structures, du rôle de chacun des partenaires par leurs présidents, Gilles Flandin pour la Safer Rhône-Alpes, Roger Villien pour les Communes forestières de Rhône Alpes, et de l'enjeu de ce rapprochement, l'intervention d'Alain Féougier, président des Communes forestières d'Ardèche a rappelé l'implication du département dans l'avancée de cet accord.

L'Ardèche est à ce titre un département précurseur sur l'action foncière en Rhône-Alpes avec la signature, le 11 juillet 2014, d'une convention départementale entre les Cofor 07 et la Safer, en amont des avancées législatives de la Loi d'avenir pour

l'agriculture, l'alimentation et la forêt fixant trois objectifs majeurs : organiser des formations pour les élus (la première a eu lieu le 16 décembre 2014), réaliser des opérations de mobilisation foncière sur des sites à enjeux, appuyer les collectivités en matière de stratégie foncière.

Les Communes forestières de Rhône-Alpes ont positionné l'inscription de ce projet dans l'AMI Dynamic Bois de l'ADEME, permettant de valoriser des parcelles forestières actuellement non gérées. Au côté des Communes forestières, pas moins de 20 partenaires, comme COFORET, ONF, Safer, FCBA, ou des partenaires économiques, construisent ensemble une réponse à Dynamic Bois pour la mi-août, dont la force de propos reste cependant orientée vers la nécessité de travailler main dans la main avec les propriétaires privés pour lutter contre le morcellement du foncier. Cette action foncière est proposée sur 4 territoires pilotes : PNR des Monts d'Ardèche, Communauté de communes du Grévisaudan, PNR de Chartreuse, et Communauté de communes du Trièves.

Henri Battie, président de COFORET, Gérard Leras, conseiller régional délégué au foncier, se réjouissent d'un tel accord, évoquant respectivement la nécessité d'avoir un partenariat entre le public et le privé, pour travailler sur les questions de morcellement du foncier forestier, et d'intervenir aussi sur les parcelles sylvopastorales, qui ne sont ni des champs, ni des parcelles forestières. Mathilde Massias, chef du service de la forêt, du bois et des énergies de la DRAAF Rhône-Alpes, pose quant à elle la question du rôle du préfet dans la procédure des biens vacants sans maître – une liste doit être communiquée aux communes au plus tard le 1er juin de chaque année – précisant que le SERFOBE va apporter son concours pour trouver une solution technique permettant de réaliser ces listes.

Une offre de service pour répondre aux besoins des collectivités et concrétiser leurs projets

Le partenariat entre les Communes forestières et la Safer prévoit tout d'abord des opérations générales de sensibilisation et de formation à destination des élus sur les nouveaux outils à leur disposition :

- un droit de préemption est créé au profit des communes sur les propriétés boisées de moins de 4 ha contigües à une forêt communale,
- les communes bénéficient d'un droit de préférence sur les propriétés boisées de moins de 4 ha vendues sur le territoire communal, même lorsqu'elles ne sont pas propriétaires,
- la procédure des biens vacants et sans maître a été révisée pour permettre aux communes d'appréhender et mettre en valeur les biens fonciers non bâtis sans propriétaire.



Ce partenariat prévoit également que les collectivités disposent d'un accès privilégié à la veille foncière (suivi des déclarations d'intention d'aliéner Safer) en ligne sur le [site de la Safer](#) pour une meilleure connaissance et un meilleur suivi des transactions foncières sur leurs territoires.

Mais il est avant tout opérationnel et vise l'action foncière par de la co-construction de projets dans les territoires, avec les élus locaux et les acteurs de la filière :

- restructuration de massifs forestiers publics ou privés,
- maîtrise foncière pour des projets de desserte ou de zones à enjeux environnementaux,
- accroissement de la surface de forêts gérées, etc.

Epaulées par l'association des Communes forestières, les collectivités trouveront dans la Safer un opérateur à même de les accompagner dans les différentes phases de l'élaboration et de la réalisation de leurs projets : définition des objectifs poursuivis, choix d'une stratégie et des outils à mobiliser, analyse de la faisabilité foncière dans le contexte local, négociation, mise en œuvre de procédures (droits de préemption et de préférence, biens vacants et sans maître), etc.

Dès 2015, les communes pourront bénéficier de cycles de formation sur le foncier, de l'accès privilégié à la veille foncière, et d'un accompagnement stratégique et technique pour la réalisation de leurs projets.

[Télécharger](#) la plaquette de présentation du partenariat Communes forestières | Safer.

ACTUS | Rhône-Alpes

ACTUS | bois construction

AAP, un appel à projets investissements d'avenir, en faveur d'une meilleure performance énergétique des bâtiments

Afin de contribuer à l'objectif fixé par le gouvernement de rénover 500 000 logements et d'en construire 500 000 par an d'ici 2017, tout en répondant à la nécessité de performances énergétiques, des innovations technologiques et organisationnelles sont à prévoir. Les freins sont encore nombreux et des solutions tant techniques que financières doivent être imaginées. Souhaitant sous tendre cette dynamique, l'ADEME a lancé en 2014, l'appel à projets investissements d'avenir « Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments ». Une véritable opportunité pour le développement des filières courtes dans le domaine du bois construction !

Les projets visés par l'AAP doivent permettre la réalisation ou la rénovation de bâtiments aux performances énergétiques supérieures à celles exigées par la réglementation en vigueur. Ils doivent développer des solutions technologiques visant au déploiement à grande échelle de la rénovation énergétique de l'habitat sur le marché. Ces innovations peuvent concerner des concepts permettant une réduction de besoins énergétiques, des produits avec un impact environnemental affaibli, une organisation favorisant un temps d'intervention réduit sur chantier, etc. Il s'agit également de démontrer que le ratio coût/performance des solutions développées encouragera leur large diffusion sur le marché.

Deux axes d'innovation intéressent particulièrement les acteurs du massif forestier Rhône-alpin

L'axe 1 de l'AAP vise à développer des solutions « clé en main » : technologiques et logistiques avec des procédés constructifs pré-industrialisés et packagés pour la rénovation des bâtiments. Il s'agit de faciliter les opérations de rénovation notamment en permettant l'intervention « en site occupé » et en réduisant les temps d'intervention sur chantier.

L'axe 3, quant à lui, cible l'utilisation des matériaux renouvelables et recyclés : les solutions bois construction, les matériaux bio-sourcés et les composants de matériaux issus du recyclage. Il s'agit de développer l'usage de ces matériaux aux atouts environnementaux importants et de permettre la montée en puissance de filières d'approvisionnement locales.

C'est une réelle opportunité pour les maitres d'ouvrage et les entreprises de travailler ensemble à la mise en œuvre de produits bois locaux innovants dans leurs constructions. Les projets peuvent se traduire par la conception d'un type de produit précurseur, la proposition de solution bois pour des bâtiments de moyenne ou grande échelle, la construction de bâtiments avec du bois feuillus...

Des aides plus attractives

Le Commissariat Général à l'Investissement et l'ADEME proposent dorénavant des modalités d'aide plus simples, plus rapides à décliner et plus intéressantes financièrement. En divisant par deux le temps entre la soumission du projet et le premier versement, ces modalités permettront de déployer beaucoup plus rapidement les financements.

Délais

Il est encore temps de répondre à cet appel à projet puisque trois instructions restent programmées : les 30 octobre 2015, 30 mai 2016 et 30 décembre 2016.

Source de l'article

[Cliquer ici](#)

À CÔTÉ

À CÔTÉ | Ain

Restitution du PAT dans le territoire du Haut-Bugey

Afin d'obtenir une vision actuelle et prospective des besoins en bois, de la ressource disponible et des solutions logistiques à développer, le territoire du Haut-Bugey a décidé de se lancer, en 2013, dans la mise en œuvre d'un plan d'approvisionnement territorial (PAT), avec le soutien technique de l'association des Communes forestières. Les résultats de cette étude ont été présentés le 21 avril 2015 à la salle des fêtes de Maillat. [Lire la suite](#)

Un travail collaboratif au secours des pistes forestières

Pour permettre la réalisation des travaux et des coupes de bois dans de bonnes conditions, il est nécessaire que chaque commune dispose d'un réseau de routes et pistes forestières entretenu. Mais il arrive parfois que les maires soient confrontés aux problèmes de remise en état des voiries après les travaux d'exploitation. Pour favoriser de meilleures relations entre élus et exploitants, l'association des Communes forestières de l'Ain et les chartes forestières du Massif du Bugey ont organisé une soirée de sensibilisation le 16 avril 2015 à Cormaranche-en-Bugey. [Lire la suite](#)

Mieux administrer les forêts : une pochette didactique conçue pour les élus du Massif du Bugey

Les chartes forestières du Massif du Bugey couvrent 151 communes et les deux tiers de la surface boisée du département de l'Ain. A la faveur d'une expérience de trois ans, l'animatrice des chartes a pu cibler des besoins d'information sur des sujets ou des dispositifs liés à la forêt, au bois et à son utilisation. Une pochette de neuf fiches a été constituée, apportant des réponses concrètes pour administrer au mieux la forêt. Destiné prioritairement aux élus et aux partenaires, cet outil didactique précieux sera par la suite largement diffusé. L'ambition à terme est de fournir un véritable vade-mecum de la forêt pour optimiser sa gestion. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Ardèche

La construction en bois local au cœur des préoccupations des élus ardéchois : retour d'un voyage d'étude

Les projets de construction bois en circuit court avec utilisation de la ressource locale deviennent, pour grand nombre de communes, des pistes tangibles et significatives de développement économique mobilisant de nombreux emplois locaux. En comprendre les enjeux pour la filière et le territoire, ou les facteurs de réussite, tel était l'objet du voyage d'étude inscrit dans le cycle de formation 2015, entrepris en juin dernier par une délégation ardéchoise composée d'élus, de propriétaires forestiers, d'architectes, d'association et d'institutionnels. [Lire la suite](#)

Ventes de bois : la marche à suivre

Dans la lettre du Vinobre du mois de juin, les administrés pourront trouver un communiqué co-écrit par les COFOR 07, le CRPF Rhône-Alpes et la CCV expliquant la marche à suivre lors d'une vente de bois. [Lire la suite](#)

Résultats des ventes de bois ONF 07-26

Les ventes de bois connaissent d'une fois à l'autre des variations substantielles qu'il est nécessaire d'analyser, de comprendre. Si les contraintes de l'activité scierie et ses aléas en sont une des principales raisons, la frilosité du marché de l'immobilier n'en est pas moins responsable. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Drôme

Un plan d'approvisionnement territorial dans le Diois

La communauté de communes du Diois, qui regroupe 52 communes et dont la surface forestière couvre plus de 50% de son territoire réfléchit à l'opportunité de réaliser un plan d'approvisionnement territorial, avec le soutien de l'association des Communes forestières. Le projet a pour objet de faire un état des lieux de la ressource forestière disponible sur le territoire, et des conditions pour sa mobilisation. Il est soutenu par le conseil départemental. [Lire la suite](#)

Le SIVU du Bagnol joue le jeu du bois des forêts drômoises pour la construction de son espace d'animation

La future salle d'animation intercommunale fait appel à la ressource locale, certifiée Bois des Alpes, tout comme à l'expertise des entreprises drômoises et voisines pour offrir aux usagers un bel espace en bois, respectant le site naturel et le caractère rural du patrimoine environnant. [Lire la suite](#)

Des acteurs drômois remarquables à l'assemblée générale de Bois des Alpes

Le 9 juillet, se tenait l'assemblée générale de Bois des Alpes au col du Lautaret, aux confins de l'Isère et des Hautes Alpes. Chefs d'entreprises, enseignants, élus, acteurs économiques, architectes, scientifiques..., s'étaient donné rendez-vous pour former une cordée de femmes et d'hommes portée par la thématique : « la valorisation de la ressource locale bois est l'affaire de tous ». La Drôme a tenu son rang. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Isère

Un bilan positif de la 14^e édition de la fête de la forêt de montagne

La fête de la forêt de montagne est un rendez-vous incontournable du monde forestier du département de l'Isère. Organisé tous les deux ans, cet événement s'est tenu cette année les 12, 13 et 14 juin 2015 sur la commune de Lans-en-Vercors. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie

Assemblée générale de l'association des Communes forestières de Savoie

Près de 60 élus étaient présents à l'assemblée générale de l'association des Communes forestières de Savoie qui s'est déroulée à St-Pierre-d'Albigny, samedi 30 mai 2015. L'occasion de dresser le bilan de l'année 2014, d'examiner les actions et les projets porteurs de développement. [Lire la suite](#)

Les ventes de bois en Savoie [Lire la suite](#)

Une réunion « scolytes, chablis... bois énergie » sur le territoire d'Arlysère

Suite à la recrudescence des attaques de scolytes sur les forêts du territoire et aux épisodes neigeux importants de l'hiver 2014/2015 qui ont généré de la casse en forêt et des volumes importants de bois de chablis, phénomènes propices à la propagation des scolytes, le territoire a invité début juin, à la mairie d'Albertville, l'ensemble des maires d'Arlysère et leurs adjoints en charge de la filière bois et/ou des chaufferies bois, les partenaires acteurs de la mobilisation du bois énergie local, les référents scolytes du territoire Arlysère. [Lire la suite](#)

Composition du conseil d'administration de l'association des Communes forestières

À CÔTÉ | Haute-Savoie

Les élus de Haute-Savoie bénéficient de la formation « Elus, forêt, bois : les essentiels pour agir »

De part l'aspect multifonctionnel de la forêt et des enjeux qu'elle suscite, les élus, en tant que propriétaires forestiers, sont amenés à prendre de nombreuses décisions dont le champ et l'importance ne cesse de croître. Pour leur apporter appui et conseils, le réseau des Communes forestières a ouvert une formation spécifique délivrant les clés de la gestion durable de leur forêt. [Lire la suite](#)

Les ventes de bois en Haute-Savoie [Lire la suite](#)

Composition du conseil d'administration de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie | Haute-Savoie

Création d'un comité scolytes Pays de Savoie

C'est dans le but d'enclencher une offensive face à la montée en puissance des attaques de scolytes sur les forêts des départements savoyards depuis plus d'une année, favorisée par des conditions climatiques propices à leur propagation, qu'un comité scolytes a été activé à l'échelle des deux Savoie. [Lire la suite](#)

Signature de la convention entre Bois des Alpes et Bois Qualité Savoie

Une convention de partenariat entre les deux associations a été signée le 3 juillet dernier au Pôle Excellence Bois, lors de l'assemblée générale de l'association BQS, au cours de laquelle Anthony Bétemps, de la scierie éponyme, a été élu président. [Lire la suite](#)

Le Réseau est animé par l'union régionale des associations de Communes forestières Rhône-Alpes

Maison des parcs et de la montagne | 256, rue de la République
73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 60 49 05 | Fax : 09 72 27 14 22

rhonealpes@communesforestieres.org

Visitez le site internet du Réseau : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/>

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n E u r o p é e n n e

